

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## REMBOURSEMENT DE TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

43X05

Le Conseil Municipal est informé que plusieurs demandes de remboursement aux frais de tickets de cantine de l'année scolaire 2004 ont été présentées par :

- Mr et Mme FERRARI Eric
- Mr RENDA Jean-Pierre
- Mme BARGERO Nicole
- Mr et Mme BALLARIN Henry
- Mr et Me TEMMAR Hassen
- Melle HOLLEVOET Anita
- Mme BOULINGUEZ Véronique
- Mme TORRES Nathalie
- Mme MARQUET Patricia
- Mr et Mme TRISTANI Jacques
- Mme GIOANI Frédérique
- Mr et Mme FERRERO Sébastien

Considérant que ces tickets ne sont plus valables pour l'année 2005, il est proposé de leur rembourser respectivement les tickets non utilisés, à savoir :

- 6 tickets x 1,80 € = 10.80 €
- 11 tickets x 1.80 € = 19.80 €
- 11 tickets x 1.80 € = 19.80 €
- 2 tickets x 1.80 € = 3.60 €
- 14 tickets x 1.80 € = 25.20 €
- 5 tickets x 1.80 € = 9.00 €
- 5 tickets x 1.80 € = 9.00 €
- 7 tickets x 1.80 € = 12.60 €
- 6 tickets x 1.80 € = 10.80 €
- 7 tickets x 1.80 € = 12.60 €
- 10 tickets x 1.80 € = 18.00 €
- 8 tickets x 1.80 € = 14.40 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

- DECIDE de rembourser les sommes de :

- 10.80 € à Mr et Mme FERRARI Eric
- 19.80 € à Mr et Mme RENDA Jean-Pierre
- 19.80 € à Mme BARGERO Nicole
- 3.60 € à Mr et Mme BALLARIN Henry
- 25.20 € à Mr et Mme TEMMAR Hassen
- 9.00 € à Melle HOLLEVOET Anita
- 9.00 € à Mme BOULINGUEZ Véronique
- 12.60 € à Mme TORRES Nathalie
- 10.80 € à Mme MARQUET Patricia
- 12.60 € à Mr et Mme TRISTANI Jacques
- 18.00 € à Mme GIOANI Frédérique
- 14.40 € à Mr et Mme FERRERO Sébastien

.../...

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	31
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 5 avril 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**Docteur J. COUPIER**